



Croy, le 30 août 2022

## Rapport n° 02-2022 au Conseil intercommunal de l'AscoVaBaNo

### Budget 2023

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les délégué·e·s,

La COGEF, composée de MM. Morgan Jolliet, Thomas Maillefer et Daniel Guignard, s'est réunie le 30 août 2022 à Croy. M. Stéphane Constantini était excusé pour cette séance et remplacé par M. Jolliet, suppléant.

Étaient présents MM. Claude Languetin et Luc-Olivier Stramke, respectivement président et vice-président du CODIR et de M. Vincent Daucourt, boursier de l'association.

La COGEF les remercie pour les explications fournies ainsi que pour les réponses détaillées aux questions posées.

### Budget 2023

- 500            Nous apprécions le fait que le rapport 03-2021 de la COGEF sur le budget 2022, proposant d'adapter la rémunération des autorités, a été pris en compte par le CODIR.
- 503.3189    Les frais d'études concernant le projet de nouveau collège seront intégrés dans le préavis relatif à la construction du futur bâtiment scolaire.
- 503.3161    Nous saluons la volonté du Codir de rétrocéder aux communes les frais supplémentaires liés aux nettoyages des bâtiments scolaires pendant la période Covid-19.  
Nous précisons que les montants ont été calculés sur la base de décomptes des frais effectifs, établis par chaque commune concernée.

## Conclusions

Fondé sur ce qui précède, la COGEF vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégué-e-s, de bien vouloir prendre les décisions suivantes.

### Le Conseil Intercommunal de l'AscoVaBaNo

- vu le projet présenté par le Comité de direction ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

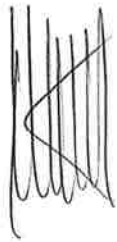
### décide :

- Le budget de fonctionnement de l'AscoVaBaNo pour l'année 2023 est adopté tel que présenté.

Croy, le 30 août 2022



Morgan Jolliet



Thomas Maillefer



Daniel Guignard